



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## activités de plein air

Question écrite n° 71053

### Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le concept d'unités touristiques de pleine nature (UTPN). Il lui demande la réglementation applicable en la matière.

### Texte de la réponse

Le concept d'unité touristique de pleine nature, présenté officiellement en mai 2000, a été imaginé pour la gestion des activités sportives de nature sur le territoire du syndicat Intercommunal à vocation unique des gorges du Haut-Chassezac (Lozère). Il s'articulait autour de trois principes : protéger l'espace naturel, l'aménager, le gérer, voire réglementer pour organiser les pratiques des sports de pleine nature. Combinant de nombreuses dispositions issues de la loi montagne, du droit de l'urbanisme, de l'environnement, du sport, de la réglementation spécifique aux parcs naturels, du droit de la domanialité ainsi que du droit de la responsabilité administrative ou du droit des assurances, la démarche avait le mérite de traiter dans sa globalité et sa complexité la gestion des sites de pratique des activités de pleine nature. Depuis cette expérience, la compétence en matière de développement maîtrisé des sports de nature a été confiée par le législateur aux départements par les lois sur le sport de 2000 et de la simplification administrative de 2004. La réforme en cours des collectivités territoriales amènera une nouvelle répartition des compétences en la matière. Si l'approche interdisciplinaire et partenariale de la gestion des sports de nature est indispensable, la création d'une nouvelle procédure administrative ne peut garantir que des collectivités territoriales indépendantes travailleront ensemble. De plus, l'usage de l'acronyme UTPN, qui prête à confusion avec celui parfaitement légal d'Unité touristique nouvelle (UTN), fait l'objet d'une protection au titre du droit des marques déposée par M. Christian Fontugne qui en interdit le libre usage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71053

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Santé et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 février 2010, page 1309

**Réponse publiée le :** 27 avril 2010, page 4805